

Subvention aux Comités Sportifs Départementaux

M. LE MAIRE, Rapporteur : Lors de sa séance du 13 mars 2000, le Conseil Municipal a voté l'attribution d'une subvention globale de 212 000 F, aux Comités Départementaux de huit disciplines sportives.

Sur proposition de la Commission des Sports, réunie le 22 mars 2000, il est proposé de répartir cette somme conformément au tableau suivant :

Destinataires	Montant de la subvention
Comité Régional de Cyclisme	26 500 F
Comité Départemental de Volley-Ball	26 500 F
Comité Départemental Olympique et Sportif	26 500 F
Comité Départemental de Judo	26 500 F
Comité Départemental d'Athlétisme	26 500 F
Comité Départemental de Tennis de Table	26 500 F
Comité Départemental de Canoë-Kayak	26 500 F
Besançon Hockey-Club	26 500 F

Pour la discipline Hockey sur Glace, en raison de l'absence d'un Comité Départemental, la subvention sera versée au Besançon Hockey-Club.

En cas d'accord, cette somme sera prélevée sur l'imputation budgétaire 92.40.6574- code projet 96004 - code service 20300 du Budget Primitif 2000.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette répartition.

Récépissé préfectoral du 23 mai 2000.